



# BILAN ACTIVITES ALT JEUNES - 2018

81-83-85 rue de la Gare 97490 Sainte-  
Clotilde HEWLETT-PACKARD COMPANY

**SOMMAIRE**

<b><u>PRESENTATION DU DISPOSITIF ALT</u></b> .....	<b>2</b>
<b><u>DESCRIPTIFS DES MENAGES OU PERSONNES ENTRES AU COURS DE L'ANNEE 2018</u></b> .....	<b>3</b>
<i><u>Etat Civil</u></i> .....	3
<i><u>Composition des Ménages</u></i> .....	3
<i><u>Age</u></i> .....	3
<i><u>Ressources des ménages à l'entrée dans les logements</u></i> .....	3
<i><u>Orientation des ménages vers le SIAO</u></i> .....	4
<i><u>Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT</u></i> .....	4
<b><u>DESCRIPTIF DES MENAGES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2018</u></b> .....	<b>5</b>
<i><u>Durée moyenne des séjours</u></i> .....	5
<i><u>Les sorties</u></i> .....	6
<i><u>Le taux d'occupation</u></i> .....	7
<b><u>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u></b> .....	<b>7</b>

## PRESENTATION DU DISPOSITIF ALT Jeune

Cadre réglementaire :

L'Association La HALTE Père Etienne Grienenberger (LHPEG) propose un dispositif d'hébergement de type A.L.T. (Allocation Logement Temporaire). Cette possibilité d'hébergement temporaire est destinée, au sein de notre association, aux jeunes de 18 à 25 ans avec ou sans ressources se retrouvant dans une situation de précarité nécessitant une prise en charge et un accompagnement social soutenu afin de permettre l'amélioration de leur situation et la mise en place d'un projet d'insertion globale.

L'association dispose de 7 studios sur le secteur du Chaudron et d'un appartement type F3. Ces logements sont sous-loués avec un lit, une plaque de cuisson et un réfrigérateur. Une participation financière leur est demandée, d'un montant de 50€/mois qui fait office de redevance pour ceux ayant des revenus.

Chaque résident est accompagné par un travailleur social pour une période de six mois, renouvelable une fois. Le dispositif se formalise par :

- un contrat d'hébergement qui décrit les conditions d'hébergement, le règlement de fonctionnement, les modalités de fin de contrat,
- un contrat d'accompagnement social qui définit l'engagement des deux parties, les objectifs et les conditions de l'accompagnement.

La prise en charge sociale est globale et offre à chacun de l'écoute et du soutien dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, réinsertion sociale et professionnelle.

Une des particularités de l'ALT Jeune de LHPEG : les appartements sont intégrés dans le dispositif maison-relais. Les bienfaits de la cohabitation intergénérationnelle est importante à souligner : malgré certaines tensions, les jeunes et les moins jeunes s'entraident et une vraie solidarité, une amitié très forte s'est créée entre ces deux structures.

## DESCRIPTIFS DES MENAGES OU PERSONNES ENTRES AU COURS DE L'ANNEE 2018

### Etat Civil

	<b>Personnes</b>
<b>Hommes</b>	8
<b>Femmes</b>	4
<b>TOTAL</b>	12

### Commentaires :

Nous avons accueilli plus d'hommes que de femmes cette année.

### Composition des Ménages

	<b>Personnes</b>
<b>Isolé</b>	12
<b>TOTAL</b>	12

### Age

	<b>Personnes</b>
<b>18-25 ans</b>	12
<b>TOTAL</b>	12

### Ressources des ménages à l'entrée dans les logements

	<b>Personnes</b>
<b>RSA</b>	0
<b>RSA + salaire</b>	0
<b>Contrat aidé</b>	0
<b>Chômage indemnisé</b>	0
<b>Indemnités journalières</b>	0
<b>Indemnités de stage</b>	0
<b>Salaire</b>	3
<b>Garantie jeunes</b>	9
<b>TOTAL</b>	12

	<b>Personnes</b>
<b>Moins de 300€</b>	0
<b>De 300€ à 600€</b>	9
<b>De 600€ à 1 000€</b>	2
<b>Plus de 1 000€</b>	1
<b>TOTAL</b>	12

Sur douze personnes accueillies, 9 d'entre d'elles percevaient la garantie jeune d'un montant de 570 € et 3 jeunes, un salaire. Il faut noter que la garantie jeune permet l'obtention de ressources pour une période de 12 mois et après la sortie de ce dispositif, malheureusement trop souvent sans débouché, les personnes n'ont de nouveau plus la moindre ressource et aucun accès aux minimas sociaux.

Orientation des ménages vers le SIAO

	<b>Personnes</b>
<b>Mission Locale</b>	12
<b>Maison Départementale</b>	0
<b>Centre d'hébergement</b>	0
<b>Autres</b>	0
<b>TOTAL</b>	12

Commentaires :

Notons que les orientations se font majoritairement par la mission locale. En effet, les missions locales ayant la responsabilité d'accompagnement et d'insertion des jeunes de moins de 25 ans.

Nous avons eu des orientations qui n'ont pas abouti : après les préadmissions et ce malgré plusieurs relances, les jeunes orientés n'ont pas répondu favorablement : certains ont trouvé une solution de logement, d'autres n'ont tout simplement plus donné de nouvelles.

Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT

	<b>Personnes</b>
<b>SDF</b>	0
<b>Expulsion</b>	0
<b>Hébergé chez un tiers</b>	12
<b>Incarcéré</b>	0
<b>Hospitalisé</b>	0
<b>Séparation</b>	0
<b>Insalubrité</b>	0
<b>Autre</b>	0
<b>TOTAL</b>	12

Commentaires :

Tous les jeunes accueillis étaient hébergés chez un tiers avant leur admission. Les conflits de famille, les problèmes de cohabitation avec les amis...ont conduit ces jeunes à s'orienter vers les professionnels compétents afin d'obtenir leur propre logement et pouvoir devenir autonome.

De même, trois jeunes étaient auparavant placés en famille d'accueil et ont eu soit une fin de prise en charge, soit une mise à la porte.

## DESCRIPTIF DES MENAGES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2018

Durée moyenne des séjours

	Personnes
<b>Moins d'un mois</b>	0
<b>De 1 à 3 mois</b>	1
<b>De 3 à 6 mois</b>	0
<b>De 6 à 9 mois</b>	1
<b>De 9 à 12 mois</b>	1
<b>Plus de 12 mois</b>	5
<b>TOTAL</b>	8

Commentaires :

Depuis 2017, nous accueillons encore trois jeunes sur le dispositif. En effet, leur ressource d'entrée était la garantie jeune.

Pour rappel, la Garantie Jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés par les conseillers de la Mission Locale, et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. Ce droit est valable pour une année.

De fait, les jeunes accueillis au sein de l'ALT se voient sans ressource au bout d'un an. L'association a fait le choix de les garder pour ne pas les mettre en difficultés. Nous avons subvenu à leurs besoins alimentaires, réglé leurs factures d'eau et d'électricité, et ces derniers étaient exonérés du paiement de leur participation financière.

L'accompagnement proposé a permis à deux de ces jeunes d'intégrer l'Ecole de la deuxième Chance (E2C) et donc, de bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une rémunération.

Malheureusement, la formation a pris fin pour l'un, malgré sa motivation de départ. En effet, ce jeune présente une grande souffrance liée à son parcours de vie. Sa consommation importante d'alcool ne lui a pas permis d'être assidu et donc de respecter le règlement de

l'école. L'école et l'équipe de l'ALT Jeune valorisent le potentiel de celui-ci, mais souhaite qu'il prenne en main ses problématiques de santé avant de reprendre une formation. Aujourd'hui, Mr est dans une démarche d'intégrer le RSMA.

Concernant l'autre jeune, l'E2C a pris fin car Mme a obtenu sa place dans une formation avec le CFA. Entre temps, elle s'est inscrite pour une mission de service civique. Elle a choisi cette seconde voie et est en attente de la signature de son contrat.

Pour le troisième jeune, une demande de CHRS a été instruite pour un accompagnement plus renforcé – celui-ci n'ayant aucune piste de travail et son contrat se terminant à l'ALTJ. Toutefois, Mr a fait ses démarches pour intégrer le RSMA et sa demande de CHRS n'a pas abouti.

Les demandes de logement social ont été faites mais faute de ressources, ces jeunes ne peuvent prétendre à accéder à un logement autonome.

Au-delà des problématiques de ressources, deux jeunes ont vu leur contrat se prolonger au sein du dispositif :

- une jeune, qui perçoit un salaire, est toujours dans le dispositif faute de proposition de logement correspondant à ses revenus. En effet, les loyers des logements proposés sont trop élevés et Mme n'est pas en capacité de régler la somme demandée. Bénéficiant d'un salaire, l'allocation logement avoisinerait les 30 € par mois. En outre, elle a aussi été exonérée du paiement de son loyer pour pouvoir financer son permis de conduire.

- enfin, pour le dernier jeune (en contrat d'apprentissage), après avoir fait une demande de priorisation sur le contingent préfectoral, aucun logement ne lui a été proposé. En lien avec le SIAO, et à sa demande d'être transféré dans le Sud, une demande de FJT a été instruite. Au final, Mr a préféré s'installer chez sa copine.

#### Les sorties

	Personnes
<b>Sortie vers le logement (parc privé, parc public)</b>	3
<b>Sortie vers de l'hébergement (centre d'hébergement, famille)</b>	0
<b>Autre (RSMA)</b>	1
<b>Situation inconnue</b>	1
<b>TOTAL</b>	5

#### Commentaires :

Cinq personnes ont quitté le dispositif ALT Jeune : trois jeunes ont obtenu un logement dans le parc social ou privé, un jeune a intégré le RSMA et le dernier, est parti sans prévenir.

Le taux d'occupation

Taux d'occupation au 31 décembre 2018 :

Bâtiment	N° appartement	ENTREE	SORTIE	NB NUITEES	Tx occupation/Ch
Bâtiment 81	10	01/01/2018	09/07/2018	189	51,78
		09/08/2018	31/10/2018	83	22,74
		14/12/2018	31/12/2018	17	4,66
	11	01/01/2018	31/12/2018	365	100
Bâtiment 83	5	01/01/2018	31/12/2018	365	100
	6	01/01/2018	31/12/2018	365	100
	7	01/01/2018	30/04/2018	119	32,6
		20/07/2018	31/12/2018	164	44,93
Bâtiment 85	1	01/01/2018	26/06/2018	176	48,22
		25/07/2018	31/12/2018	159	43,56
	11	01/01/2018	23/11/2018	326	89,32
		14/12/2018	31/12/2018	17	4,66
				2345	<b>91,78</b>

Nous avons accueilli cinq jeunes cette année suite aux sorties présentées plus haut. Le taux d'occupation est de 91,78%. Nous avons réouvert les studios le plus rapidement possible au SIAO afin de limiter les temps de latence et ce malgré le besoin de réfections pour que ceux-ci soient propre et en parfait état.



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Il est important de s'interroger quant à l'orientation des jeunes bénéficiant de la garantie jeunes. En effet, l'ALT Jeune apportera une réponse sur un an, mais à la fin de la garantie jeunes, ces derniers se retrouveront dans une situation très précaire.

Les jeunes accompagnés rencontrent pour une grande majorité, des problèmes psychologiques dus à leur histoire de vie. Certains ont rencontré l'équipe mobile en psychiatrie mais la démarche doit venir d'eux, et ils ne sentent pas prêts à parler avec ces professionnels. D'où l'importance d'un travail partenarial afin de créer un lien de confiance.

Le travail d'accompagnement social réalisé au sein de ce dispositif est primordial : au-delà de la dimension professionnelle, les salariés prennent un véritable temps pour permettre aux jeunes de se reconstruire et de retrouver une stabilité.